

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 5 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq février à onze heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} février 2018

Présents :

Mesdames Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER, Régine BERTHELET-RANDON, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs Denis DIEMUNSCH, Alain GELIFIER

Absents excusés : Marcelle BOISSIER a donné pouvoir à Alain GELIFIER, Gérard BARRIERE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée comme secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1 - Choix du bureau de contrôle dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes

Mme le Maire expose qu'il convient de choisir le bureau de contrôle qui interviendra pour :

- La mission de contrôle technique du projet : solidité des fondations, risques sismiques...
- Le suivi des travaux et la coordination sécurité.

Le test amiante et le bornage ont déjà été effectués.

M. Denis DIEMUNSCH présente les 3 devis qui ont été établis pour l'ensemble des prestations. Dans un premier temps le choix du bureau ne concernera que la prestation « faisabilité du projet » :

- SOCOTEC : 4 900 € HT
- ALPES CONTROLE : 3 200 € HT
- SECURITAS : 4 170 € HT

Mme le Maire propose de retenir le bureau ALPES CONTROLE, recommandé par l'architecte et le moins cher des 3.

Le Conseil municipal **décide** à l'unanimité de confier au bureau ALPES CONTROLE la mission de contrôle technique dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h48.

Prochaine réunion du Conseil municipal le **26 Février 2018** à 18h00.

Le Maire

Marie-Hélène SOUPRE